

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Aérosols NON PUR

Code Eural	160504* - 150110*
Code déchet	015002

DESCRIPTION

Déchets d' aérosols (UN 1950) **sans PUR (polyurethane)**

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales:

- Les aérosols sont livrées sèches
- Interdit:
 - * aérosols PUR (polyuréthane)
 - * bouteilles de gaz, cartouches de gaz, camping gaz,
 - * aérosols avec pur gaz
 - * bonbonnes de gaz colle/PUR
 - * extincteurs
 - * aérosols anti agression (comme pepperspray)
 - * aérosols avec quick start (pour moteurs diesel)
 - * fréons, gaz réfrigérants
 - * airbags
 - * briquets
 - * objets étrangers

Conditions d'emballage :

- Les emballages doivent disposer d'un moyen d'absorption de tout liquide qui s'écoule
- L'emballage doit également être suffisamment ventilé
- L'emballage est fermé
- Les fûts avec couvercle ne sont pas acceptés